



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 26 octobre 2021

### **ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE A ESCLASSAN LABASTIDE LES DIMANCHES 5 ET 12 DECEMBRE 2021**

Suite au décès de M. Philippe LABADENS, maire de la commune d'Esclassan Labastide, il y a lieu de compléter le conseil municipal en vue de l'élection d'un nouveau maire et de ses adjoints. Les électeurs de la commune d'**ESCLASSAN LABASTIDE** sont convoqués, par arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 pour **élire UN conseiller municipal**.

Les déclarations de candidatures, désormais obligatoires, y compris pour les élections partielles, seront reçues à la sous-préfecture de Mirande :

- avant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, du mardi 16 novembre au jeudi 18 novembre 2021 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 jusqu'à 18h00 le jeudi 18 novembre 2021, et
- en cas de second tour, si nécessaire (même en l'absence de candidat pour le 1<sup>er</sup> tour, si de nouveaux candidats se présentent ou si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir) les lundi 6 décembre 2021 (9h00-12h00 et 14h00-17h00) et mardi 7 décembre 2021 (9h00-12h00 et 14h00-18h00).

Les déclarations transmises par voie postale, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas recevables.

Cette élection se déroulera le dimanche 5 décembre 2021, de 8h00 à 18h00, pour le 1<sup>er</sup> tour, et, en cas de second tour, le dimanche 12 décembre 2021.

S'agissant d'un scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :  
-au 1<sup>er</sup> tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits,  
-au 2<sup>nd</sup> tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ce conseiller municipal, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire et de ses adjoints.

**Service départemental de la  
communication interministérielle  
de l'Etat**

Tél. 05.62.61.43.68  
Portable. 06.34.31.26.98  
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH

